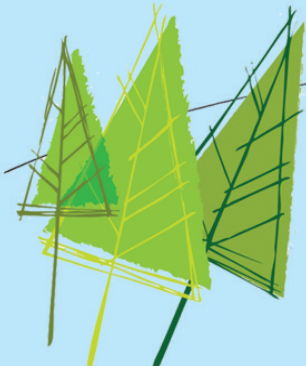




## PLAISIRS D'HIVER



Calèche avec chevaux,  
maquillage pour enfants  
et tire sur la neige  
ne sont que quelques  
activités qui auront lieu  
**samedi, le 10 février,**  
de 13h à 16h sur le  
terrain des loisirs.

**Venez vous  
amuser  
avec nous!**

## CONSEIL MUNICIPAL



**Robert Leclerc**  
Maire



**Mathieu Beaudry**  
Conseiller #01



**Barbara Beugger**  
Conseillère #02



**Éric Jodoin**  
Conseiller #03



**Claude Larocque**  
Conseiller #04



**Pierre Dufresne**  
Conseiller #05



**Kelly Huard**  
Conseillère #06

### COORDONNÉES:

**Bureau municipal:**  
810, rue Lanoie  
Upton (Québec) J0H 2E0  
Téléphone: 450 549-5611  
Télécopieur: 450 549-5045  
Courriel: [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)  
Site internet: [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

### HEURES D'OUVERTURE:

**Bureau municipal:**  
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h à 13 h)  
**Service de voirie:**  
Lundi au vendredi:  
horaire variable

## MOT DU MAIRE

Chères amies, chers amis,

La saison hivernale se veut très différente d'un jour à l'autre. Temps doux, temps froid, pluie, neige nous connaissons jusqu'à maintenant. Soyez assuré que le maximum est fait de la part de nos employés du service des travaux publics afin d'avoir des routes et des trottoirs sécuritaires.

Bien habillé, quel plaisir de profiter de l'hiver! Bénéficiions du sentier aménagé au Théâtre de la Dame de Cœur en raquette, en ski de fond ou à la marche tout simplement. Aussi, je vous invite en grand nombre à participer à l'activité Plaisirs d'hiver, organisée par le Regroupement récréatif d'Upton, le samedi, 10 février 2024 de 13 h à 16 h au terrain du chalet des loisirs. Calèche avec chevaux, maquillage pour enfants, tire sur la neige ne sont que quelques activités qui auront lieu. Voilà une belle occasion de venir jouer dehors en compagnie de vos voisin·e·s et ami·e·s.

J'aimerais rappeler aux citoyens que, selon la politique de déneigement, la Municipalité et ses employés affectés au déneigement peuvent souffler et déposer la neige sur les terrains privés, au moyen de la machinerie normalement utilisée pour le déneigement, pourvu qu'elle ne soit pas soufflée directement sur un bâtiment ou un abri d'auto. Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

En terminant, février est le mois qui souligne la fête de la Saint-Valentin, permettez-moi simplement de vous souhaiter que la fête de l'amour vous habite et ce, tout au long de l'année. À tous, un beau mois de février, profitez des plaisirs de l'hiver!

Robert Leclerc, maire

## SERVICES MUNICIPAUX

<b>Lyne Rivard</b>	Directrice générale et greffière-trésorière	<b>549-5611</b>
<b>Roger Garneau</b>	Directeur des travaux publics	<b>549-5611</b>
<b>Benoit Gauthier</b>	Directeur du Service de sécurité incendie <a href="mailto:benoit.gauthier@upton.ca">benoit.gauthier@upton.ca</a>	<b>549-5611</b>
<b>Service de l'urbanisme</b>	<a href="mailto:inspecteur@upton.ca">inspecteur@upton.ca</a>	<b>549-5626</b>
<b>Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire</b>	<a href="mailto:info@upton.ca">info@upton.ca</a>	<b>549-5611</b>
<b>SPA de Drummond</b>	Société Protectrice des Animaux de Drummond – <a href="mailto:info@spad.ca">info@spad.ca</a>	<b>819 472-5700</b>
<b>Séance du conseil</b>	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) <b>*Veuillez entrer par la porte arrière.</b>	

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 16 janvier 2024 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames le conseillères : Kelly Huard  
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry  
Pierre Dufresne  
Claude Larocque  
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

## 1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. Administration générale

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Kelly Huard

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis :

### Ordre du jour

#### 1. Ouverture de la séance

#### 2. Administration générale

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour

##### 2.2 Adoption – Procès-verbaux

##### 2.3 Comptes à payer

##### 2.4 Première période de questions du public

##### 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

##### 2.6 Plan de gestion des actifs en eau « PGA » - Élaboration et mise en œuvre

##### 2.7 Achat ordinateur portable pour les membres de conseil municipal - Entérinement

##### 2.8 Procès-verbal de correction - Résolution 425-12-2023

##### 2.9 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 379-11-2023- Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

##### 2.10 Adoption - Règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024

##### 2.11 Demande d'appui – Table de concertation régionale de la Montérégie - Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres et Règlement sur les matières dangereuses

##### 2.12 Programme de gestion des actifs municipaux - Autorisation de paiement décompte progressif

##### 2.13 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 815 500 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2024

##### 2.14 Appel d'offres pour l'émission de billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016 274

##### 2.15 Remplacement du poste de greffière-adjointe par le poste d'adjointe administrative, service du greffe

##### 2.16 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

##### 2.17 Inscription - Formation greffe COMAQ

##### 2.18 Mandat pour la préparation des T4 et relevés 1 pour l'année 2023

##### 2.19 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2024

##### 2.20 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – Adhésion 2024

##### 2.21 Corporation des officiers municipaux Agréés du Québec (COMAQ) – Adhésion 2024

## 3. Sécurité publique

### 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2024

### 3.2 Inscription - Formation « Pompier 1 »

### 3.3 Nomination du lieutenant intérimaire

## 4. Transport

### 4.1 Ministère des Transports du Québec – Projets particuliers d'amélioration (PPA) -Attestation de fin des travaux – 20e rang

### 4.2 Autorisation signature de convention - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement

### 4.3 Démission de monsieur Patrick Laprise - Journalier au service des travaux publics

### 4.4 Embauche journalière au service de travaux publics - Entérinement

## 5. Hygiène du milieu

## 6. Santé et bien-être

### 6.1 Adoption du budget pour l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton

## 7. Aménagement, urbanisme et développement

## 8. Loisir, culture et vie communautaire

### 8.1 Nomination d'un représentant - Conseil d'établissement de l'école de la Croisée

### 8.2 Appui financier - Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)

### 8.3 École de la Croisée - Demande d'utilisation sans frais du chalet de loisirs

### 8.4 Demande de remboursement de la FADOQ - Souper de Noël

### 8.5 Remboursement des frais souper des bénévoles - RRU

## 9. Affaires diverses

## 10. Période de questions

## 11. Certificats de disponibilités des crédits - C-01/24

## 12. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 2.2 Adoption – Procès-verbaux

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 5 décembre 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 5 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2023 pour une somme de 95 962,21\$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 134 046,20\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.4 Première période de questions du public

## 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

## 2.6 Plan de gestion des actifs en eau « PGA » - Élaboration et mise en œuvre

Considérant que la Municipalité d'Upton reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Considérant que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

et résolu que la Municipalité d'Upton s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.7 Achat ordinateur portable pour les membres de conseil municipal - Entérinement

Considérant que la mise à disposition d'ordinateurs aux élus municipaux est un investissement nécessaire pour garantir le bon fonctionnement des activités des conseillers;

Considérant que l'utilisation des ordinateurs permettra aux membres de conseil de traiter efficacement les dossiers et de prendre des décisions éclairées;

Considérant que l'achat des ordinateurs de qualité permettra aux conseillers d'accéder à des logiciels et des applications performants et à jour;

Considérant que le coût total des ordinateurs est de 5 352,00 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

et résolu

Que soit autorisé l'achat des ordinateurs pour tous les membres du conseil au montant de 5 352,00 \$, taxes incluses;

Que cette dépense soit prise du poste budgétaire 22-100-00-000 du PTI 2024-2025-2026

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.8 Procès-verbal de correction - Résolution 425-12-2023

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 425-12-2023 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

## 2.9 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 379-11-2023- Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 379-11-2023 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

## 2.10 Adoption - Règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024

Attendu que l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

Attendu que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

Attendu que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil municipal que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

Attendu que la Municipalité, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, peut décréter que le paiement des taxes se fait en quatre (4) versements;

Attendu que ce Conseil municipal a, le 5 décembre 2023, adopté le budget de la Municipalité d'Upton pour l'année financière 2024;

Attendu que ledit budget prévoit des dépenses, autres activités financières et affectations de l'ordre de 4 479 580 \$ et des revenus égaux de 4 479 580\$;

Attendu qu'une partie des recettes proviennent de taxes et compensations pour une somme de 3 895 799 \$;

Attendu que l'évaluation totale des immeubles imposables de la Municipalité est de 461 186 389 \$;

Attendu qu'un avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-370 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## 2.11 Demande d'appui – Table de concertation régionale de la Montérégie - Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres et Règlement sur les matières dangereuses

Considérant la demande d'appui reçue de la table de concertation régionale de la Montérégie par la résolution 1144-11-2023;

Considérant que Santé Canada définit un « grand déversement de pétrole brut » comme ayant plus de 208 litres;

Considérant que le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres définit un « incident » qui doit être rapporté à la Régie de l'énergie du Canada comme une fuite de pipelines de plus de 1 500 litres (1.5 m3);

Considérant que ces documents recommandent l'évacuation dans un rayon de 300 mètres lors d'un grand

déversement à cause du risque d'incendie, mais qu'il n'y a aucune obligation de révéler les fuites de 208 à 1 500 litres;

Considérant que le gouvernement québécois s'appuie sur la Loi fédérale qui oblige les pipeliniers à révéler uniquement les fuites de plus de 1 500 litres;

Considérant que les municipalités du Québec ne sont pas informées et ne connaissent pas l'ampleur de la majorité des fuites de pipelines qui se produisent sur leur territoire ni les quantités précises d'hydrocarbures répandues;

Considérant que lors d'un déversement, il y a aussi un risque d'intoxication puisque le pétrole brut contient du sulfure d'hydrogène et de 0,5 à 3% d'hydrocarbures volatils toxiques soit le BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène);

Considérant les nombreux problèmes de santé que peut engendrer un déversement sur la population;

Considérant que quotidiennement des dizaines de millions de litres de pétrole circulent dans des pipelines au Québec;

Considérant que cinq pipelines majeurs traversent le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant qu'un total de douze pipelines traversent plusieurs territoires de la région administrative de la Montérégie;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

et résolu

D'envoyer la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que ces dernières fassent les représentations nécessaires afin de demander que :

- Le gouvernement du Canada modifie le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicté dans les documents de référence;
- Soit modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.12 Programme de gestion des actifs municipaux - Autorisation de paiement décompte progressif

Attendu la résolution numéro 144-05-2022, en date du 3 mai 2022, autorisant la demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'améliorer la gestion de ses actifs;

Attendu la réception d'une lettre datée du 22 décembre 2022 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), annonçant que la demande de subvention soumise au titre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM), a été approuvée;

Attendu qu'il y avait lieu de financer cette dépense par la subvention obtenue du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités à hauteur de 80% jusqu'à 50 000 \$) et que la différence (pouvant aller jusqu'à concurrence 12 500 \$) soit financée par les fonds disponibles dans le budget de fonctionnement 2023 de la municipalité;

Attendu que le Conseil municipal a confié, en vertu de sa résolution 038-02-2023, un mandat à la firme « GIDexpert inc. »;

Attendu la facture numéro S-2023\_0201 reçue de l'entreprise « GIDexpert inc. » au montant de 12 480,00 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit autorisé le paiement de la facture S-2023\_0201, à « GIDexperts », pour un montant de 12 480.00 \$, les taxes applicables sont incluses, pour le projet de gestion des actifs;

Que soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.13 Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par billets au montant de 815 500 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2024 – Refinancement

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 815 500 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016 274	304 500 \$
2016 274	511 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016 274, la Municipalité d'Upton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2025.	26 800 \$	
2026.	28 600 \$	
2027.	30 100 \$	
2028.	32 100 \$	
2029.	33 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	664 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016 274 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.14 Appel d'offres pour l'émission de billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016 274 - Refinancement

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 janvier 2024, au montant de 815 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA		
26 800 \$	4,63000 %	2025
28 600 \$	4,63000 %	2026
30 100 \$	4,63000 %	2027
32 100 \$	4,63000 %	2028
697 900 \$	4,63000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,63000 %	

2- CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON		
26 800 \$	4,67000 %	2025
28 600 \$	4,67000 %	2026
30 100 \$	4,67000 %	2027
32 100 \$	4,67000 %	2028
697 900 \$	4,67000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,67000 %	

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
26 800 \$	5,05000 %	2025
28 600 \$	4,75000 %	2026
30 100 \$	4,55000 %	2027
32 100 \$	4,50000 %	2028
697 900 \$	4,45000 %	2029
Prix : 98,54400	Coût réel : 4,81845 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Upton accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 janvier 2024 au montant de 815 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016 274. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.15 Remplacement du poste de greffière-adjointe par le poste d'adjointe administrative, service du greffe

Considérant la résolution numéro 422-12-2023 créant le poste de Directrice générale adjointe et greffière adjointe;

Considérant que le poste de greffière adjointe, présentement occupé par madame Claudia Lavallée, doit être remplacé par le poste d'adjointe administrative, service du greffe;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit le poste de greffière-adjointe soit remplacé par le poste d'adjointe administrative, service au greffe;

Que soit nommée madame Claudia Lavallée au poste d'adjointe administrative, service du greffe, aux mêmes conditions salariales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.16 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, dépose en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Barbara Beugger et Kelly Huard ainsi que celle de messieurs Robert Leclerc, Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque et Éric Jodoin.

## 2.17 Inscription - Formation greffe COMAQ

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ (Conférence des Maires et des Adjoints du Québec) propose des formations spécifiques pour les greffiers municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le greffier joue un rôle crucial dans la gestion et l'organisation des affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la formation continue est nécessaire pour se tenir informé des dernières évolutions législatives et réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale Adjointe Mme Ajengui a manifesté son intérêt pour cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'inscription de Mme Ajengui, directrice générale adjointe, à la formation de greffier offert par COMAQ et pour y assister les 6 et 7 juin 2024, au montant de 720 \$, plus taxes applicables;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.18 Mandat pour la préparation des T4 et relevés 1 pour l'année 2023

CONSIDÉRANT les obligations municipales en lien avec la réalisation des T4 et relevés pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a réalisé ce mandat l'année dernière;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la firme FBL, qui représente un budget d'au moins d'environ 40 heures à 105 \$/heure excluant les taxes pour la réalisation du mandat, payable pour les heures réalisées seulement;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

Et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de services de la firme FBL;

QUE Mme. Lyne Rivard, directrice générale, soit mandatée pour signer la proposition de service de la firme FBL, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.19 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2024

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) permet d'accéder à de nombreuses ressources et services professionnels qui sont bénéfiques pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre des formations et des séminaires spécialisés qui permettent d'améliorer les compétences et les connaissances des directeurs municipaux, ce qui contribue à une meilleure gestion de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre un service d'accompagnement et de support aux directeurs municipaux, ce qui permet de répondre aux besoins spécifiques de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU que ce conseil municipal,

- Autorise l'adhésion de Mme. Ouellette Directrice du service des finances et trésorière adjointe à l'Association des directeurs des municipalités du Québec (ADMQ) pour l'année 2024, au montant de 450 \$, taxes non applicables;
- QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02 13000 494, cotisations, associations et abonnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.20 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – Adhésion 2024

ATTENDU que l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) offre du soutien technique, professionnel et juridique à ses membres en plus d'accompagner au développement des compétences professionnelles améliorer les pratiques de travail et contribuer à l'évolution de la vie municipale en étant présent auprès du gouvernement et instances municipales ;

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont créé une plateforme unique comprenant l'éventail des aides financières conçues pour les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE cette plateforme est accessible exclusivement aux organisations membres de l'ADGMQ et de l'UMQ.

Le portail a été conçu de telle sorte à devenir un outil de référence, tant pour les municipalités que pour les ministères et organismes, dans lequel sont recensés tous les programmes d'aide financière auxquels sont admissibles les municipalités;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

Il est résolu que ce conseil municipal,

AUTORISE l'adhésion de la directrice générale et greffière-trésorière Mme. Lyne Rivard à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) pour l'année 2024, au montant de 875 \$, taxes non applicables.

- QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02 13000 494, cotisations, associations et abonnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 2.21 Corporation des officiers municipaux Agréés du Québec (COMAQ) – Adhésion 2024

Considérant que la Corporation des officiers municipaux Agréés du Québec (COMAQ) est un regroupement professionnel d'officiers municipaux agréés;

Considérant que l'adhésion à la COMAQ permet aux membres de bénéficier d'avantages professionnels, tels que des formations spécialisées, des outils de travail, de la documentation juridique et l'accès à un réseau de professionnels de haut niveau;

Considérant que l'adhésion à la COMAQ constitue un moyen d'améliorer la pratique de la profession d'officier municipal et de contribuer au développement de compétences;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

Il est résolu que le conseil municipal autorise,

- L'adhésion de la directrice générale et greffière-trésorière Mme. Lyne Rivard à la Corporation des officiers municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2024, au montant de 565 \$, taxes non applicables.
- L'adhésion de la directrice générale adjointe Mme. Ajengui à Corporation des officiers municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2024, au montant de 315 \$, taxes non applicables.
- QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02 13000 494, cotisations, associations et abonnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 3. Sécurité publique

### 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de janvier 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de décembre ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de janvier 2024;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'approuver, pour le mois de janvier 2024, un budget de 3700 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 3.2 Inscription - formation « Pompier 1 »

Considérant que la formation « Pompier 1 » contribuera à améliorer la qualité des interventions des pompiers municipaux, en leur offrant les outils nécessaires pour

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

réagir de manière efficace et professionnelle lors d'incidents ou d'urgences ;

Considérant qu'il est primordial de maintenir les compétences et les connaissances des pompiers à jour ;

Considérant que la municipalité a inclus dans son budget les dépenses nécessaires pour assurer la formation continue des pompiers ;

Considérant qu'il est nécessaire de s'inscrire au programme de formation « Pompier 1 » pour, M. Vachon et M. Lapalme;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

et résolu

Que la municipalité d'Upton s'engage à soutenir financièrement la participation de ses pompiers municipaux à la formation « Pompier 1 » ;

QUE les frais d'inscription, les frais de salaires manqués et les frais inhérents à cette formation soient payés par la municipalité sur présentation de documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 3.3 Nomination du lieutenant intérimaire

Considérant que le poste de lieutenant intérimaire au sein du service incendies de la municipalité est actuellement vacant ;

Considérant que M. Steven Martin possède une vaste expérience en tant que pompier au sein du service incendies ;

Considérant que la nomination d'un lieutenant intérimaire est essentielle afin d'assurer la continuité des opérations et la sécurité de nos citoyens ;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

Est résolu que M. Steven Martin soit nommé lieutenant intérimaire au sein du service incendies de la municipalité d'Upton;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 4. Transport

Le conseiller Mathieu Beaudry se retire de la discussion concernant le sujet de points énumérés aux points 4.2 et 4.3 ce moment (20 h 15).

### 4.1 Ministère des Transports du Québec – Projets particuliers d'amélioration (PPA) - Attestation de fin des travaux – 20e rang

Considérant que la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

et résolu que le conseil de la Municipalité d'Upton approuve les dépenses d'un montant de 32 469,87 \$, plus les taxes

applicables, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 4.2 Autorisation signature de convention - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Upton confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière Mme Lyne Rivard est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Monsieur le conseiller Mathieu Beaudry réintègre aux discussions à ce moment-ci (20 h 16)

### 4.3 Démission de monsieur Patrick Laprise - Journalier au service des travaux publics

Considérant que monsieur Patrick Laprise, journalier, a remis sa démission du service des travaux publics de la Municipalité d'Upton;

Considérant que la municipalité a pris en compte les raisons invoquées par M. Patrick Laprise pour sa démission;

Considérant que la municipalité reconnaît les performances et le dévouement de M. Laprise durant son mandat;

Considérant que la municipalité comprend et respecte la décision de monsieur Laprise de quitter son poste au sein de l'équipe des travaux publics de la municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu :

Que le conseil accepte la démission de monsieur Patrick Laprise à titre de journalier et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets;

Que soit remercié sincèrement monsieur Laprise pour ses années de service au sein du Service des travaux publics.

Adoptée l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)



# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## 4.4 Embauche journalière au service de travaux publics - Entérinement

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier au service des travaux publics doit être pourvu;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, recommande l'embauche de madame Naomi Ménard-Bérubé;

CONSIDÉRANT le contrat de travail soumis par la directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE l'embauche de Mme. Naomi Ménard-Bérubé à titre de journalière soit effective à compter du 9 janvier 2024;

QUE soit autorisée la signature du contrat de travail par la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 5. **Hygiène du milieu**

## 6. **Santé et bien-être**

### 6.1 Adoption du budget pour l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton

Considérant que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a transmis à l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OMH) son budget et approuvé le 4 décembre 2023 pour l'année financière 2024;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,

appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter le budget 2024 en date du 4 décembre 2023 de l'OMH des Maskoutains et d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 7. **Aménagement, urbanisme et développement**

## 8. **Loisir, culture et vie communautaire**

### 8.1 Nomination d'un représentant - Conseil d'établissement de l'école de la Croisée

Attendu que le Conseil d'établissement de l'école de la Croisée a pour mission de représenter les parents, les élèves, le personnel enseignant et non-enseignant, ainsi que la direction de l'établissement ;

Attendu que les membres du Conseil d'établissement de l'école de la Croisée sont à la recherche d'une élue ou d'un élu municipal afin d'assister comme représentant de la communauté aux assemblées du conseil d'établissement;

Attendu que les décisions prises au sein du conseil d'établissement ont un impact direct sur l'évolution des différents projets dans l'organisation scolaire ;

Attendu que le conseiller Mathieu Beaudry a exprimé son intérêt à être représentant au conseil d'établissement;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

et résolu de nommer monsieur Mathieu Beaudry comme représentant Conseil d'établissement de l'école de la Croisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 8.2 Appui financier - Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)

Attendu que la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) désire reprendre, en partenariat avec la Municipalité d'Upton et le Théâtre de la Dame de cœur, la tradition d'offrir aux visiteurs du Parc nature de la région des visites guidées pendant la prochaine saison estivale;

Attendu que le projet à une valeur de 6 242 \$, représenté comme suit :

Description	Dépenses	Source de financement
Salaire Guide nature (7 semaines)	3 842 \$	Emploi Été Canada
Salaire Guide nature	440 \$	Municipalité d'Upton et TDC
Gestion & administration	1 800 \$	
Déplacement	160 \$	
<b>Total du projet</b>	<b>6 242 \$</b>	

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que le conseil municipal appuie la demande reçue de Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN);

Que le conseil municipal contribue d'un montant de 1200 \$ dans le cadre du même projet

Que soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

### 8.3 École de la Croisée - Demande d'utilisation sans frais du chalet de loisirs

Considérant la demande reçue de Mme Cynthia Bruneau, membre de l'OPP (Organisation Participative de Parents) de l'école de la Croisée, pour utiliser sans frais le chalet de loisirs afin d'organiser une journée de collecte de canettes le 20 janvier prochain;

Considérant que la collecte est au bénéfice de l'école de la Croisée;

Attendu la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que soit autorisée la location du chalet de loisirs et du terrain de loisir à titre gratuit le 20 janvier prochain;

Que l'école de la Croisée devra remettre en bon état de propreté le chalet de loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Le conseiller Mathieu Beaudry se retire de la discussion concernant le sujet de points énumérés aux points 4.2 et 4.3 ce moment (20 h 18).

### 8.4 Demande de remboursement de la FADOQ - Souper de Noël

ATTENDU QUE le souper de Noël de la FADOQ a eu lieu le 10 décembre 2023;

ATTENDU QU'une réservation au nom d'un élu municipal a été enregistrée pour le souper de Noël de la FADOQ par la Municipalité;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la FADOQ demande un remboursement de 105 \$ pour les frais de trois (3) repas;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Kelly Huard

Et résolu d'autoriser le remboursement de 105 \$ pour la FADOQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Monsieur le conseiller Mathieu Beaudry réintègre aux discussions à ce moment-ci (20 h 19)

## 8.5 Remboursement des frais souper des bénévoles - RRU

Considérant que le regroupement récréatif d'Upton (RRU) a organisé un souper pour ses bénévoles afin de récompenser et remercier ses précieux bénévoles;

Considérant que la participation des bénévoles a été essentielle à la réussite des différentes activités de RRU et de la municipalité;

Considérant que la Municipalité a prévu dans ses prévisions budgétaires les frais de souper des bénévoles;

Considérant que les frais de souper des bénévoles s'élevaient à 682,10 plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

Et résolu d'autoriser le remboursement de souper des bénévoles au RRU pour un montant de 682,10 plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

## 9. Affaires diverses

## 10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## 11. Certificats de disponibilités des crédits - C-01/24

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

UPTON

Ce 16 janvier 2024

## 12. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Claude Larocque

Et résolu de clore la séance à 20h27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Robert Leclerc  
Maire

## AVIS PUBLIC

# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-370 À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 16 janvier 2024, le règlement numéro 2023-370 relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : [www.upton.ca](http://www.upton.ca).

DONNÉ à Upton, ce 17e jour du mois de janvier de l'an 2024.



Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-trésorière





RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



## **Utiliser votre bac brun 12 mois par année, c'est facile !**

Elle est loin l'époque où la neige restait au sol dès le mois de novembre et nous quittait seulement à la fin mars. Les variations de température observées en période hivernale n'ont pas seulement une incidence sur le paysage mais peuvent également nous jouer des tours lors de l'utilisation du bac brun. Peut-être avez-vous déjà expérimenté le phénomène de matières organiques qui gèlent et collent aux parois de votre bac dès que la température chute suite à une période de redoux?

Qu'à cela ne tienne, sachez que différentes options s'offrent à vous pour éviter de refroidir vos ardeurs lors de la collecte de matières organiques. Il est si facile de déjouer les aléas de l'hiver :

- ⇒ Tapissez le fond du bac de feuilles de papier journal ou emballez vos matières;
- ⇒ Déposez un grand sac de papier, habituellement destiné à la collecte des feuilles mortes, à l'intérieur de votre bac brun. Ce type de sacs est disponible dans divers commerces de détail;
- ⇒ Accumulez les matières organiques dans un sac de papier kraft et le déposer dans le bac.

Ces astuces simples permettront d'absorber l'humidité des aliments recueillis dans le bac, de maintenir la propreté de ce dernier et d'éviter que les matières collent aux parois.

La Régie tient à rappeler que certaines matières ne vont **JAMAIS** dans le bac brun:

- Tous les sacs de plastiques, même compostables ou biodégradables, afin de ne pas contaminer la matière organique;
- Les matières recyclables (contenants, emballages et imprimés);
- Les animaux morts, les grosses branches et les souches d'arbres;
- Les matières destinées à l'écocentre ou à l'enfouissement;
- Les couches, produits d'hygiène féminine, cure-oreilles, tampons démaquillants;

Les cendres de foyer, car elles constituent un risque d'incendie important, tant à l'intérieur du bac que dans le camion de collecte.

Parce que chaque geste compte en matière de protection de l'environnement, la Régie vous encourage à continuer de faire partie des citoyennes et citoyens qui contribuent à détourner, saison après saison, près de 11 000 tonnes de matières organiques de l'enfouissement!

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter au 450 774-2350.

Source : Communications RIAM

**450 774-2350**

[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)

*Ma paroisse j'y crois  
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE  
DE ST-ÉPHREM**



**Lampe du sanctuaire**

Semaine 4 février Rachel Gaumont  
Semaine du 11 février Andrée & Alain  
Semaine du 18 février Evan  
Semaine du 25 février Marie Savoie

**Dimanche le 4 février à 10h00**

Gérard & Marcel X Fernande  
Paula Hougardy X Chantal & Pierre  
Annie Brasseur X assistance aux funérailles  
Jean-Noël Chicoine X assistance aux funérailles  
Marcel Gauthier X son épouse & ses enfants  
Bertrand Bruneau X assistance aux funérailles  
Marcel Dumont X Lucie  
Antoinette Bergeron et Jacques Larue X Robert  
Nos parents défunts X Lyse et Aimé-Marie Tremblay  
Irène Caouette X Cercle fermières Upton  
Martial Savoie X Claire et André

**Upton, messe du mercredi 7 février à 8h30**

Manon Savoie X assistance aux funérailles  
Florence Lapiere X assistance aux funérailles

**Upton, mercredi des cendres le 14 février à 15h00**

Aline Savoie X assistance aux funérailles  
Jean-Noël Chicoine X assistance aux funérailles  
Germaine Maynard X Yolande Laramée

**Samedi le 17 février à 16h00**

Martial Savoie X Claire et André  
Germaine Maynard X Yolande Laramée  
Réal Blanchard X assistance aux funérailles  
Irène Caouette X assistance aux funérailles

**Upton, mercredi le 21 février à 8h30**

Evelyne Jodoin X assistance aux funérailles  
François Bienvenu X assistance aux funérailles

**Upton, mercredi le 28 février à 8h30**

Florence Blanchard X assistance aux funérailles  
André Larocque X assistance aux funérailles

## BIBLIOTHÈQUE

### ADULTES

TITRE	AUTEUR
Kilomètre zéro (Roman)	Maud Ankaoua A611
Maman dis-moi La maternité sans filtre ni tabou (Documentaire)	Jessica Barker 612
L'eau qui dort (Roman policier)	Fiona Barton B293
Les détournements (Roman)	Marie Demers D376
Une chance qu'on s'aime T.2 Respire, Dolorès (Roman)	Elise Lagacé L172.2
La mariée portait des bottes jaunes (Roman)	Katherine Pancol P188
La blague du siècle (Roman)	Jean-Christophe Réhel R345
Bambi Coll. Les contes interdits (Roman horreur)	Maude Royer R889
Triste Tigre (Roman biographique)	Neige Sinno S615
À la croisée des chemins T.2 Les vents contraires (Roman)	Louise Tremblay-D'essambre T789
Cuisiner en gang (Revue) Volume 21, numéro 8	RICARDO

### JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Dans l'arbre Livre à tirettes	Éd. Babiroussa B114
Fripon Beurk, du brocoli!	Dominique de Loppinot L864
Le loup qui avait la tête dans les étoiles	Orianne Lallemand L197
Fafounet À la recherche de la lune	Louise D'Acoust D211
Trucs de peur T.4 Le lac des marais disparus	Alexandra Larochelle L326
Billy Stuart T.4 Dans l'oeil du cyclope	Alain Bergeron B496
Assassination classroom Tome 6	Yusei Matsui M434
Cherche et trouve Le monde secret des emojis	Sony Pictures animation S698
La vie compliquée de Léa Olivier T.5 Écureuil rôti	Catherine Girard-Audet A899.1
Astérix L'iris blanc	A Uderzo 741
Mon grand livre des comment Documentaire jeunesse	National Geographic kids 550



### STATIONNEMENT DE NUIT

Il est important de vous rappeler qu'il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. Soyez vigilant!

# L'hiver, c'est malade!

Pour en profiter pleinement, mieux vaut se faire vacciner maintenant.

Pour en profiter pleinement, mieux vaut se faire vacciner maintenant.

Grippe • COVID-19  
Infections à pneumocoque

Informez-vous et  
prenez rendez-vous.



Votre gouvernement

Québec

## RÉGIE INTERMUNICIPALE



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



### Monsieur Alain Jobin : Un huitième mandat à la présidence

Lors des élections tenues le 15 novembre dernier, monsieur Alain Jobin a été réélu par acclamation pour un septième mandat au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il sera supporté dans sa tâche par madame Louise Arpin qui a également été réélue sans opposition au poste de vice-présidente de l'organisme.

Monsieur Jobin siège au conseil d'administration de la Régie à titre de maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud depuis 14 ans et occupe la fonction de président de l'organisme depuis novembre 2016. Pour sa part, madame Arpin cumule 10 années au conseil d'administration de la Régie, soit 4 ans à titre de conseillère municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe de 2009 à 2013 et depuis 2017, à titre de maire de La Présentation.

Monsieur Jobin a tenu à remercier ses collègues du conseil d'administration pour leur confiance à son égard ainsi que leur collaboration constante au sein de l'organisation. Il a également profité de la situation pour souligner l'excellent travail du personnel de la Régie. Il a rappelé qu'il souhaitait continuer d'exercer ses fonctions, en concertation avec les représentants des municipalités membres, en priorisant la meilleure gestion possible des matières résiduelles sur le territoire de la Régie, afin de réduire au maximum, la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Régie est reconnue sur tout le territoire québécois pour son leadership et son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. En effet, la Régie assure la gestion de ces matières sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis plus de trente ans et grâce à l'engagement et à la participation des citoyens de ses municipalités membres, elle obtient des performances enviables à l'égard des nombreux services qu'elle offre.

Source : Réjean Pion, directeur général • 450 774-2350 • [riam@riam.quebec](mailto:riam@riam.quebec)



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## EN PÉRIODE HIVERNALE

Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- Respectez l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- Disposez la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- Si possible, ne laissez pas votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour;
- Placez votre poubelle à l'intérieur de la limite du trottoir ou de l'asphalte afin d'éviter que l'opérateur du chasse-neige ou du tracteur à trottoir ait à sortir de son véhicule pour déplacer votre bac.



## QU'EST-CE QU'UN « IGLOO MOBILE »?

Un Igloo mobile est un véhicule complètement enneigé qui circule sur les routes. Un pare-brise partiellement nettoyé ne suffit pas, même pour parcourir de courtes distances. Il est important d'enlever la neige de toutes les surfaces vitrées, du toit, du capot et des phares du véhicule. Votre visibilité ainsi que celle de ceux qui vous suivent seront ainsi améliorées. La Sûreté du Québec tient aussi à rappeler quelques conseils de sécurité lors des conduites hivernales. Une fois engagé sur la chaussée, il est important de vous méfier des conditions routières souvent incertaines.



La chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage ou au dérapage. Il est donc nécessaire d'adapter votre vitesse selon l'état des routes. Pour minimiser les risques de collisions, il est essentiel de maintenir une distance prudente et raisonnable avec le véhicule qui vous précède. Également, n'immobilisez pas votre voiture en bordure des routes principales de manière à rendre une signalisation inefficace ou à entraver la circulation. Lors d'une tempête de neige, ne prenez pas votre véhicule à moins que cela soit absolument nécessaire. Gardez en tout temps votre réservoir d'essence rempli au moins à la moitié afin d'éviter une panne d'essence lors d'une tempête. Il est important de prévoir, à l'intérieur de votre voiture, une trousse de secours et des couvertures pour vous réchauffer en cas de besoin. La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes et d'adapter votre conduite selon les conditions météorologiques!



## QUOI FAIRE EN CAS D'ENGELURE



## Urgence Québec

# 2024!

Profitez de la nouvelle année pour parfaire votre préparation en sécurité civile.



Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les 7 articles essentiels suivants :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles et piles de recharge;
- Lampe de poche et piles de recharge;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins.

Révisez régulièrement le contenu de votre trousse d'urgence.

Rangez-la dans un endroit facilement accessible et connu de toute la famille.

Québec 



**CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS!**

**Si chacun choisissait de bénévoler en guise de résolution, notre monde serait tellement plus lumineux.**

**Dans la MRC d'Acton se sont 7 filleuls qui attendent de rencontrer leur nouveau parrain ou marraine afin de développer une belle amitié!**

**Ensemble, on fait toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi-même!**

**Appelez-nous pour en savoir plus au 450 774-8758 ou visitez le [parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org).**

**Bonne année 2024 à chacun d'entre vous!**




## Cours de Yoga à Upton


À compter du 19 février 2024

Au centre communautaire  
Yoga  
Le lundi de 19h à 20h30  
Le jeudi de 10h à 11h30  
140\$ pour 12 semaines

Au chalet des loisirs  
Yoga sur chaise et méditation  
le mardi de 14h à 15h30  
70\$ pour 6 semaines

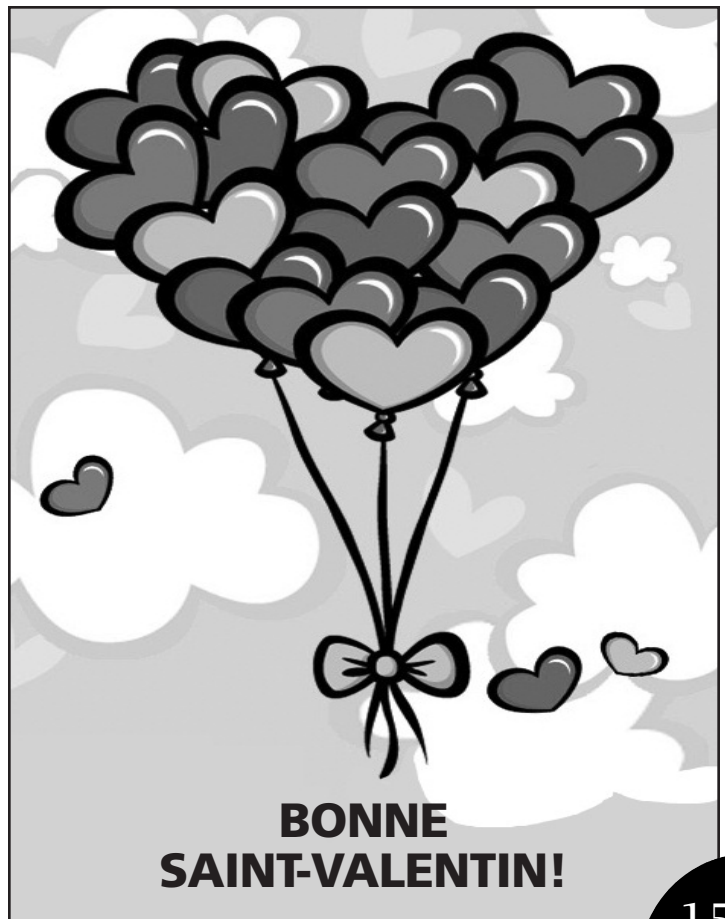
Pour vous inscrire, contactez Suzanne Landry

 [suzlandry@gmail.com](mailto:suzlandry@gmail.com)

 (450) 714-1979



Le Cercle de Fermières d'Upton vous invite à une soirée d'information dont les sujets seront le testament et le mandat d'inaptitude. Cette réunion aura lieu au chalet des loisirs le 13 mars 2024 à 19:30 heures. Membres et non-membres soyez toutes les bienvenues.



**BONNE SAINT-VALENTIN!**

# Y'A PERSONNE DE PARFAIT

pour parents d'enfants âgés entre 0-5 ans



**ATELIER GRATUIT ENTRE PARENTS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À UPTON**

**22-29 février et 7-14-21 mars 2024**

**Heure à déterminer**

**Possibilité d'une halte-garderie sur place**

**5 semaines consécutives, 5 thèmes différents**

- le comportement
- le corps
- le développement
- Les parents
- La sécurité



**Viens échanger et apprendre avec d'autres parents !**



☎ 450-546-4627 POSTE 219  ✉ [hebert.caroline@mdfvaloise.org](mailto:hebert.caroline@mdfvaloise.org)



## Le COMPORTEMENT

- Comment faire la différence entre aimer et gâter
- Comment encourager la collaboration
- Comment réagir à certains problèmes de comportement courants



## Le CORPS

- Comment garder un enfant en bonne santé
- Comment reconnaître les signes de maladie
- Comment traiter les maladies courantes chez l'enfant



## Le DÉVELOPPEMENT

- Le développement intellectuel et affectif de l'enfant
- Comment encourager un enfant à apprendre
- Comment aider l'enfant à se développer par le jeu



## Les PARENTS

- Comment les parents peuvent répondre à leurs propres besoins
- Comment trouver et choisir un service de garde
- Comment trouver de l'aide et des ressources dans la collectivité



## La SÉCURITÉ

- Les causes de blessures
- Comment prévenir les blessures
- Comment traiter certaines blessures